

Élections européennes

9 juin 2024



Défendre les enfants

Dossier de presse



www.defendre-les-enfants.fr

#européennes2024 #DLE2024





« Tout enfant a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à son intérêt »

CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX
DE L'UNION EUROPÉENNE
Article 24-3 - Droits de l'enfant.

Défendre les enfants

Dossier de presse

Élections européennes 2024

9 juin 2024

Défendre les enfants

annonce sa participation aux élections,
portant haut ses engagements
pour la protection des droits des enfants

Plus d'informations, nous contacter :

Courriel : contact@defendre-les-enfants.fr

Stéphane LAMBERT 06.16.21.09.60 (Responsable médias)



Site : www.defendre-les-enfants.fr
Page : facebook.com/defendrelesenfants

www.defendre-les-enfants.fr

#européennes2024 #DLE2024



Défendre
les enfants



« Tout enfant a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à son intérêt »

CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX
DE L'UNION EUROPÉENNE
Article 24-3 - Droits de l'enfant.

Défendre les enfants

- ✓ Rappel : L'autorité parentale est établie « de fait » dès la naissance de l'enfant lorsque celui-ci est reconnu. Elle n'est pas « attribuée » par un juge lors d'une séparation et ne devrait pas être remise en cause autrement que par des décisions judiciaires explicites et obligatoirement justifiées.
- ✓ La Justice familiale et de l'enfance doit être modernisée, effectuer sa transition numérique, et se coordonner de manière Européenne, dans le but de défendre les droits des familles conformément aux accords internationaux.
- ✓ Les institutions de gestion de la famille et de l'enfance sont des services publics, et doivent donc correspondre à leurs objectifs initiaux au service de la population. Il ne saurait être question ici d'instaurer de quelconques modèles commerciaux ou intérêts financiers.
- ✓ L'aliénation parentale et l'exclusion familiale sont des maltraitances, et bien souvent une conséquence de l'inefficacité de ces mêmes services publics.
- ✓ Il appartient aux parents d'éduquer et de définir les valeurs transmises à leurs enfants. Sauf cas graves, justifiés et incontestables, l'état ne doit pas s'immiscer entre les enfants et les parents, ni empêcher leur mise en relation.
- ✓ La liste est transpartisane. Cela signifie qu'elle s'adresse aux droits des parents et des enfants des citoyens de gauche, de droite, d'extrême gauche, d'extrême droite, de confessions musulman catholique ou autres, aux athées et autres adorateurs de la sainte brosse à dent, aux personnes jaunes, vertes, bleu etc, etc... Vous l'aurez donc compris, nous défendons les enfants et les droits de tous les citoyens sans afficher une quelconque préférence parmi ceux-ci, et refusons d'impliquer une quelconque posture idéologique ou d'inclure d'autres problématiques que celles directement portées par le programme.
- ✓ Nous sommes ici pour aller porter cette parole auprès des politiques et des médias, sans concession, afin de propager ce message et mettre tout le monde devant ses responsabilités.

TOUS ENSEMBLE POUR LES ENFANTS !!!



www.defendre-les-enfants.fr

#européennes2024 #DLE2024

Plus d'informations, nous contacter :

Courriel

contact@defendre-les-enfants.fr

Stéphane LAMBERT

06.16.21.09.60 (Responsable Médias)



Défendre les enfants



Ne pas jeter sur la voie publique



www.defendre-les-enfants.fr
#européennes2024 #DDPE2024



Tout le monde est concerné !

✓ France ⁽¹⁾ :

68 Millions d'habitants

14,3 Millions de mineurs

★ Union européenne :

448,4 Millions d'habitants

94 Millions de mineurs

4 Millions d'enfants de parents séparés

0,3 Million en protection de l'enfance

61% des parents sont affectés

soit 30% des enfants !

Avec les grands parents,
les oncles et tantes, les cousins-cousines,
les unions recomposées,
cela représente toute la population !

1 - Sources INSEE 2023 :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/6687000#figure6_radio1
<http://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>

Parce que ça ne fonctionne pas !

✓ Une institution harcelée pour des problématiques génériques et souvent automatisables, qu'elle n'est pas en capacité de traiter ⁽²⁾ :

160 698 demandes post séparations en 2020

pour seulement 135 631 décisions

✓ Des moyennes d'attente inacceptables avec des dommages collatéraux insupportables :

Concernant un enfant mineur : 8,3 mois

Peut monter à 4 ans dans les juridictions les plus embouteillées !

Cour d'Appel : 14,1 mois

Droit des grands-parents ou d'autres personnes : 17,8 mois

✓ Des principes de précaution qui entraînent une sur-réaction du système ⁽³⁾ :

310 000 enfants placés

pour un budget de 9.15 milliards d'Euros

et des résultats lamentables

Sources :
2 - https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/PARTIE-1_Annuaire_ministere_justice_2020_16x24.pdf
3 - <https://www.onpe.gouv.fr/chiffres-des-en-protection-lenfance>

Nous ne sommes pas à la hauteur de l'enjeu !

- ✓ Mal se séparer, c'est risquer de perdre ses enfants et de finir en faillite personnelle.
- ✓ Justice, services sociaux, familles : des tarifs à 4 chiffres non déduits des déclarations de revenus pour des prestataires imposés.
- ✓ Un bilan désastreux indigne d'un pays « civilisé » avec des parents et des enfants qui se suicident.
- ✓ Signaler un incident concernant son enfant, c'est s'exposer à son enlèvement par les services sociaux.
- ✓ Une protection de l'enfance qui nuit aux mineurs et produit des jeunes majeurs en échec scolaire finissant majoritairement SDF.

Des institutions poussiéreuses :

- ✓ Une justice dysfonctionnelle.
- ✓ Un traitement papier obsolète.
- ✓ Une situation statistique illisible archaïque.
- ✓ Aucune coordination nationale ou européenne.

REJOIGNEZ-NOUS !

www.defendre-les-enfants.fr
#européennes2024 #DLE2024

Défendre les enfants



Plus d'informations, nous contacter :
Courriel contact@defendre-les-enfants.fr
Stéphane LAMBERT 06.16.21.09.60 (Responsable Médias)

Extraits du Programme

● Pour le respect de la C.I.D.E.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme est chargée de faire appliquer la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Plus généralement, nous défendons la mise en place à l'échelle européenne d'une réelle gestion des problématiques familiales.

● Une justice inefficace et sous-financée

Temps d'attentes inacceptables, frais démesurés, manque de personnel...

Nous défendons une part du budget de la justice supérieur à 0,30 % du budget de chaque État au minimum, sous la forme d'une directive européenne.

● Une modernisation générale nécessaire

Nous défendons que les services publics de justice et de travail social effectuent leur transition numérique de la même manière que la Sécurité Sociale, la CAF et les Impôts ont su le faire. Les éléments administratifs doivent être accessibles en ligne pour les personnes concernées et l'administration doit privilégier les éléments digitaux. Tout ce qui peut être automatisé doit le devenir, afin de décharger les professionnels et leurs permettre de se consacrer aux dossiers ayant réellement de l'importance.

● La réaffirmation des droits parentaux

Il est préférable d'aider et de soutenir les familles plutôt que de les décomposer et d'en gérer les conséquences. L'autorité parentale est établie « de fait » dès la naissance de l'enfant lorsque celui-ci est reconnu, et il est normal qu'un parent désirant transmettre ses valeurs à son enfant puisse le faire.

● 11,2 % de Résidences Alternées en France

La France est la mauvaise élève de la résidence alternée avec un taux de seulement 11,2 % de résidences alternées.

● Une Protection de l'Enfance européanisée

Nous défendons la transparence des budgets alloués aux administrations de protection de l'enfance, avec la mise en place effective de contre-pouvoirs et un contrôle pertinent des associations chargées de missions de services publics. La mise en place d'un portail numérique pour le suivi des informations de l'enfant, et la protection de celui-ci des agressions physiques, sexuelles, psychologiques et des contenus pour adultes sur Internet. Renforcer la formation des professionnels et leur impartialité.

Le programme complet :

<https://www.defendre-les-enfants.fr/programme-2024/>



Plus d'informations, nous contacter :

Courriel

contact@defendre-les-enfants.fr

Stéphane LAMBERT

06.16.21.09.60 (Responsable Médias)

Affiche



Liens & QR Code



www.defendre-les-enfants.fr

#européennes2024 #DLE2024

Site : www.defendre-les-enfants.fr
Page : facebook.com/defendrelesenfants



Plus d'informations, nous contacter :
Courriel : contact@defendre-les-enfants.fr
Stéphane LAMBERT : 06.16.21.09.60 (Responsable Médias)